

SUJET N° 10

Agent de propreté dans l'entreprise RENOVTOUT, vous devez réaliser en appliquant les instructions jointes :

PARTIE A (10 points)

- la commande de travaux jointe en annexe 1
- suivre le protocole en annexe 2

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS VERSAILLES

SESSION 1999

CAP MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX

CODE : 50 3430

DURÉE : 02H00 MAXIMUM

EPI - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES - A

SUJET 10 / A

CAP MIHL

EPI - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES - A

SUJET N° 10 / A

SESSION 1999

Page 1/3

ANNEXE 1 – PARTIE A

COMMANDE DES TRAVAUX

Commande effectuée par	: assurances et retraites
Commande réalisée par	: l'entreprise RENOVTOUT
Objet du marché	: travaux de nettoyage de locaux
Chantier suivi par	: Monsieur Paulin
Lieu d'exécution	: couloir d'entrée
Délai d'exécution	: 1 heure 30 maximum
Périodicité d'entretien	: entretien mensuel
Nature des sols	: thermoplastiques
Surface	: 10 m ²
Equipements	: néant
Critères de qualités	: - absence de poussières - échelle des gris n° 1 exigée - brillance uniforme sur le sol.

ANNEXE 2 – PARTIE A

RENOVTOUT
Agence Sud
94110 ARCUEIL

PROTOCOLE

SPRAY - MÉTHODE

- Matériels : Monobrosse basse vitesse – haute vitesse ou très haute vitesse
- Produits : émulsion pour spray
- Méthode :
- effectuer un balayage humide
 - pulvériser le produit sur une surface
 - étaler en faisant des bandes transversales
 - insister sur les traces
 - travailler en ovalisant jusqu'à séchage complet
 - recommencer pour traiter toute la pièce
 - effectuer un balayage humide
 - nettoyer les éventuelles projections sur les plinthes ou autres surfaces verticales.

SUJET N° 10

PARTIE B :

Agent de propreté dans l'entreprise **RENOVTOUT**, vous devez réaliser les travaux prévus et rendre compte oralement au jury du travail effectué.

Documents annexés :

- commande de travaux (annexe 1)
- suivre le protocole (annexe 2)

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS VERSAILLES	SESSION 1999	
CAP MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX	CODE : 50 34306	DURÉE : 02H00 MAXIMUM
EPI - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES - B	SUJET 10 / B	

CAP MIHL	EPI - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES - B	SUJET N° 10 / B	SESSION 1999	Page 1/3
----------	---------------------------------------	-----------------	--------------	----------

ANNEXE 1 – SUJET N° / B

COMMANDE DES TRAVAUX

Commande effectuée par	: assurances et retraites
Commande réalisée par	: l'entreprise RENOVTOU
Objet du marché	: travaux de nettoyage de locaux
Chantier suivi par	: Monsieur Paulin
Lieu d'exécution	: bureau
Délai d'exécution	: 1 heure maximum
Périodicité d'entretien	: entretien mensuel
Nature des sols	: moquette
Surface	: 15 m ²
Equipements	: néant
Critères de qualités	: - absence de taches et traces

ANNEXE 2 – SUJET N° / B

RENOVTOUT
Agence Sud
94110 ARCUEIL

PROTOCOLE

INJECTION - EXTRACTION

Matériels : - aspiro-brosseur ou aspirateur poussières
- appareil injection-extraction ou autolaveuse à moquette

Accessoires : - brosse manuelle
- matériel de détachage
- peigne
- doseur

Produits : - détergent spécifique pour injection extraction
- produit anti-mousse
- vinaigre blanc
- produits de détachage moquette

Méthode : - préparer la salle et protéger les pieds des objets
meublants qui n'ont pas été déplacés
- aspirer toute la surface
- détacher si nécessaire
- nettoyer les surfaces inaccessibles à la brosse manuelle
- pulvériser la solution détergente sur la surface à traiter
et laisser agir 5 à 10 min
- appliquer la méthode injection extraction en faisant
bien chevaucher les passages et en reculant
- rincer et aspirer à nouveau en changeant de sens
- laisser sécher environ 12 heures
- peigner ou brosser la moquette et l'aspirer une dernière
fois.

Contrôle du résultat : - contrôle visuel : absence de taches, de traces
- aspect du velours bien peigné.

SUJET N° 11

Agent de propreté dans l'entreprise RENOVTOUT, vous devez réaliser en appliquant les instructions jointes :

PARTIE A (10 points)

Le lavage de parois peintes dans un couloir, dont le sol est à dépoussiérer.

Document annexé :

- planning quotidien d'organisation du travail.
- protocoles (annexes 2 et 3)

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS VERSAILLES	SESSION 1999			
CAP MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX	CODE : 50 3430	DURÉE : 02H00 MAXIMUM		
EPI - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES - A	SUJET 11 / A			
CAP MHL	EPI - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES - A	SUJET N° 11 / A	SESSION 1999	Page 1/4

ANNEXE 1 - PARTIE A

RENOVTOUT
 Agence SUD
 94110 ARCUEIL

PLANNING QUOTIDIEN D'ORGANISATION DE TRAVAIL

LOCAL : COULOIR

Responsable de site : JURY

Nature du revêtement de sol :

Date : _____

THERMOPLASTIQUE

Agent de propreté : Candidat n°

Opérations à effectuer	Plages horaires				
	de 6 h à 8 h	de 8 h à 14 h	14 h à 18 h	18 h à 22 h	de 22 h à 6 h
Dépoussiérage du sol					
Lavage des sols					
Lavages des parois					
Lavage des portes					
Méthode spray					
Décapage au mouillé					
Pose d'émulsion					



Travail à effectuer

ANNEXE 2 – PARTIE A

RENOVTOUT
Agence Sud
94110 ARCUEIL

PROTOCOLE

LAVAGE DE PAROIS

Matériels : Aspirateur dorsal
 balai trapèze
 mouilleur complet
 manche télescopique
 raclette
 protections
 lavettes sèches
 seaux

Produits : Détergent

Méthode : Dépoussiérer
 laver
 sécher

ANNEXE 3 - PARTIE A

RENOVTOUT
Agence Sud
94110 ARCUEIL

PROTCOLE

BALAYAGE HUMIDE

Matériels : - balai trapèze
 - balai à franges

Autres Accessoires : - gazes
 - sacs poubelle
 - pelle à poussières

Produits : - agglutinant ou gazes pré-imprégnées

Méthode : - positionner la gaze ou la semelle du balai
 - procéder au détournage, au poussé
 - procéder au balayage à la godille ou au poussé.

SUJET N° 11

PARTIE B :

Agent de propreté de l'entreprise RENOV'TOUT, vous travaillez de 8 heures à 12 heures ou de 14 heures à 18 heures. En application de plannings quotidiens de travail, vous devez réaliser :

Un décapage au mouillé d'un couloir en thermoplastique.

Rendre compte oralement de votre travail au jury.

Documents annexés :

- planning (annexe 1)
- protocole (annexe 2)
- note de service (annexe 3)

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS VERSAILLES	SESSION 1999	
CAP MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX	CODE : 50 3430	DURÉE : 02H00 MAXIMUM
EPI - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES - B	SUJET 11 / B	

CAP MHL	EPI - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES - B	SUJET N° 11 / B	SESSION 1999	Page 1/4
---------	---------------------------------------	-----------------	--------------	----------

ANNEXE 1 – SUJET N° 11 / B

RENOVTOUT
 Agence SUD
 94110 ARCUEIL

PLANNING QUOTIDIEN D'ORGANISATION DE TRAVAIL

LOCAL : COULOIR

Responsable de site : JURY

Nature du revêtement de sol :

Date : _____

THERMOPLASTIQUE

Agent de propreté : Candidat n°

Opérations à effectuer	Plages horaires				
	de 6 h à 8 h	de 8 h à 14 h	14 h à 18 h	18 h à 22 h	de 22 h à 6 h
Dépoussiérage du sol					
Lavage des sols					
Lavage des parois					
Lavage des portes					
Méthode spray					
Décapage au mouillé					
Pose d'émulsion					



Travail à effectuer

PROTOCOLE

DÉCAPAGE AU MOUILLÉ

- Matériels : - monobrosse lourde (forte pression au sol)
- frottoir
- aspirateur à eau
- chariot de lavage + balai faubert
- Accessoires : - disques vert ou noir
- papier pH
- serpillières
- Produits : - décapants d'émulsions alcalins et/ou solvantés
(pH entre 11 et 14)
- acide acétique (à raison d'1 %)
- Méthode : - préparer son matériel de balayage, de décapage
et d'aspiration
- préparer la solution décapante
- débarrasser le local
- dépoussiérer
- détourer avec le frottoir
- appliquer la solution décapante sur le sol en
respectant les temps d'action chimique et
mécanique
- récupérer les eaux résiduelles
- rincer et neutraliser
- sécher
- contrôler le pH du sol (pH 7)

ANNEXE 3 – SUJET N° 11 / B

RENOVTOUT
Agence SUD
94110 ARCUEIL

NOTE DE SERVICE

Destinataires : les Agents de Propreté

Nous vous rappelons les mesures de sécurité à mettre en oeuvre sur tous les chantiers d'entretien des locaux :

- l'utilisation d'échelle, ou d'escabeau, est interdite au sein de l'entreprise
- pour toute opération de nettoyage au mouillé, le balisage est obligatoire
- les pulvérisateurs doivent obligatoirement être étiquetés : mention du nom du produit, du taux de dilution, des risques liés à l'utilisation du produit :

produit dangereux (inflammable, comburant, explosif, corrosif)
produit toxique,
produit polluant (biodégradabilité).

ARCUEIL, le 15/12/97

la Direction